



Ville de
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

AVIS PUBLIC

CALENDRIERS 2024 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la susdite ville, à toutes les personnes intéressées en conformité avec l'article 320 de la *Loi sur les Cités et villes* :

QUE le conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel a adopté par sa résolution # AG-1254-10-2023 modifiée par la résolution # AG-1263-11-2023 son calendrier des séances ordinaires à venir pour l'année 2024 qui se tiennent les lundis aux dates suivantes à 18 h 30, à moins d'indication spécifique :

Date
19 février 2024
17 juin 2024
15 juillet 2024
21 octobre 2024
18 novembre 2024

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson a adopté par la résolution # 9450-10-2023 modifiée par la résolution # 9514-11-2023, son calendrier des séances ordinaires à venir pour l'année 2024 qui se tiennent les lundis aux dates suivantes à 19 h, à moins d'indication spécifique :

Date
22 janvier 2024
19 février 2024
18 mars 2024
15 avril 2024
Mardi 21 mai 2024
17 juin 2024
15 juillet 2024
19 août 2024
16 septembre 2024
21 octobre 2024
18 novembre 2024
16 décembre 2024

Ces séances auront lieu dans la Salle du Conseil municipal située au 88, chemin Masson, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.

QUE depuis le 1^{er} avril 2020 pour la Ville, en vertu du règlement # 145-2020, et depuis le 28 octobre 2020 pour l'Agglomération, en vertu du règlement # AG-049-2020, les avis publics sont diffusés et accessibles sur le site Internet municipal au www.lacmasson.com et affichés sur le babillard de l'hôtel de ville.

Donné à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 21 novembre 2023

Judith Saint-Louis
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, Judith Saint-Louis, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet municipal le 21 novembre 2023, tel que prévu aux règlements # 145-2020 (Ville) adopté le 16 mars 2020 et # AG-049-2020 (Agglomération) adopté le 19 octobre 2020, et je certifie que j'en ai affiché une copie au babillard de l'hôtel de ville également le 21 novembre 2023.

Judith Saint-Louis
Greffière

Ce : _____